



# COMPTRE RENDU

## réunion bilatérale SCN/Action Sociale des Armées

### Fiche de poste des ASAS du 27 octobre 2021

Une délégation **FO Défense**, composée de Gilbert Faraci, Denis Théobald et de Michèle Andréani (élus au CTR DRH-MD), a été reçue, **mercredi 27 octobre 2021**, par le sous-directeur de l'Action Sociale des Armées et son équipe.

Le sous-directeur nous a présenté le projet de modification des fiches de postes des 212 ASAS en prenant soin, en préambule, de préciser que :

- Plus aucun service au MINARM ne possède de secrétariat du type ASAS, c'est-à-dire un « duo » catégorie A (ASS et CT) qui encadre un catégorie C (ASAS) dont les tâches se résument à gérer l'agenda et diverses tâches administratives au service des encadrants.
- La mission et les métiers de la chaîne sociale évoluent ; Il faut donc anticiper les évolutions technologiques et s'adapter à la mission, pour changer de paradigme : hier, les ASAS étaient au service des catégories A ; Demain, ils seront au service des ressortissants.
- Le service ASA a connu diverses coupes dans ses effectifs depuis des années et si d'aventure les fiches de postes n'étaient pas modifiées, le risque serait de voir, encore une fois, des postes d'ASAS supprimés.
- Les ASAS deviendront des agents de soutien à la fracture numérique, c'est-à-dire des tuteurs pour les ressortissants qui ont visiblement des difficultés avec l'outil internet et le E-social.

Nous sommes intervenus (évidemment) pour affirmer notre désaccord total sur la vision étriquée voire erronée que se fait le sous-directeur, au regard des tâches accomplies par les 212 agents de soutien ;

Penser que ces tâches se limitent à du secrétariat classique est particulièrement faux, et si en plus on conditionne le changement de la fiche de poste à des suppressions de postes cela s'appelle du chantage.

Nous avons demandé au sous-directeur s'il était en mesure de nous garantir, par écrit, qu'aucun autre poste d'ASAS ne serait supprimé, comme il nous avait garanti la même chose lors du transfert du traitement des prestations réglementées vers l'IGESA.

Bien évidemment, il nous a répondu qu'il n'en savait rien, mais que le risque existe si on ne fait rien.

Idem sur l'argument qui consiste à dire que les catégories A ont aujourd'hui, à leur service, des secrétaires de catégorie C en lieu et place des ASAS est totalement faux. Et quand bien même ce n'est pas parce que dans d'autres services ça existe moins, que le SCN ASA est obligé de les copier bêtement.

Nous avons rappelé la revendication que nous portons depuis plus de 3 ans concernant le passage en groupe 1 de l'IFSE pour les ASAS, et pour laquelle on nous répond systématiquement que l'étude est en cours. Ce qui est un moyen dilatoire de ne jamais traiter le sujet.

Le sous-directeur nous a répondu qu'il n'a pas réussi à faire admettre à SRP que ce changement de groupe était justifié, et il a précisé que cela ne concernait pas tous les ASAS (ce qui est vrai).

Cependant, selon lui, la modification de la fiche de poste entraînera de facto l'application d'un ticket de mobilité fonctionnel.

Nous restons prudents sur la "stratégie de transformation du soutien" qui pourrait, à terme, inclure les Assistants de Service Social.

Quid de la "pré-évaluation des demandes des ressortissants... La réponse n'est pas bien claire.

Et enfin sur la suppléance ponctuelle au profit des antennes d'action sociale, c'est le flou intégral. Les ASAS devront-ils ou pas remplacer leurs ASS ?

Le tout numérique comme générateur d'emploi, nous y croyons peu, c'est même tout l'inverse et les exemples ne manquent pas ..."et la marmotte met le chocolat dans le papier alu..." on connaît la chanson.

**En conclusion**, nous ne sommes pas parvenus à un point d'accord sur les arguments avancés et nous réserverons la décision finale au DRH-MD.

Même si aucun calendrier de mise en œuvre ne nous a été proposé, nous avons bien compris que cette modification substantielle de la fiche de poste des ASAS se ferait malgré nous.

Nous comprenons l'intérêt d'actualiser les fiches de postes des 212 ASAS, quitte à ce qu'ils changent de nom ... là n'est pas l'essentiel, mais conditionner ce changement à d'éventuelles (nouvelles) suppressions de postes n'est sans doute pas la bonne méthode.

Paris, le 3 novembre 2021 



COMPTTE REINTE

